

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE
18 JUIN 2020**

**2020-49 INSCRIPTION DES PARCOURS DE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) AU PLAN
DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE LA SAVOIE**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Séez)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELDAR, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2020-49 INSCRIPTION DES PARCOURS DE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE LA SAVOIE

Le Président rappelle que le Vélo à Assistance Électrique (VAE) a été identifié comme thématique prioritaire dans le cadre de la stratégie touristique de l'Espace Valléen Tarentaise, permettant de bénéficier de financements de l'État et de la Région.

En 2018, une étude a été menée à l'échelle de l'Association du Pays Tarentaise-Vanoise (APT), pour créer des itinéraires touristiques permettant la découverte du territoire en Vélo à Assistance Électrique (VAE) pour des clientèles novices.

Une trentaine de parcours ont été identifiés sur la Tarentaise dont 9 circuits sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) dont la carte est annexée.

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 73) relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée. À terme le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 73) a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- La qualification des infrastructures et services sur site ;
- La pérennisation de la pratique et des parcours (maîtrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...);
- La mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...);

Dans cette perspective, le Président propose d'inscrire l'ensemble des parcours Vélo à Assistance Électrique (VAE) de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 73).

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDSEI 73) des parcours de VAE selon la carte ci-annexée ;
- **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires et à garantir la qualité des équipements dans le temps
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD

